



FLASH INFO – 17 janvier 2023

**Lancement de 9 appels à financeurs pour
un montant total maximum de 150 millions d'euros HT
(21,428 TWh cumac) concernant les lauréats de l'AAP 2022**

**Propositions à faire parvenir à chaque porteur concerné
à l'adresse indiquée jusqu'au lundi 13 février 2023 – 13h**

PROGRAMME « MON VELO DE A à Z »

Programme n° PRO-INNO-67

La FUB et FUB Services lancent un appel à financeurs pour un montant maximum de 20 M€ (2,857 TWh cumac)

La Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et FUB Services lancent un appel à financement pour le Programme MON VELO DE A à Z qui **vise à accompagner 15 000 personnes en situation de précarité énergétique vers la mobilité à vélo**. Cet accompagnement personnalisé et adapté permettra d'adapter les prestations et services adaptés à la situation de chaque bénéficiaire. Développer un système de mobilité inclusif et durable est un enjeu essentiel pour offrir à tout un chacun les moyens de son émancipation. C'est tout le sens du programme où l'apprentissage de la mobilité à vélo et son usage ont été identifiés comme les leviers le plus efficaces de report modal de personnes en situation de précarité.

Les obligés intéressés ont jusqu'au lundi **13 février 2023 - 13h** pour proposer un engagement.

Le programme CEE MON VELO DE A à Z a pour ambition de :

- Renforcer l'apprentissage et l'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique vers une mobilité à vélo
- Essaimer les dynamiques d'innovations sociales et territoriales pour généraliser les changements de pratiques
- Expérimenter des solutions adaptées de services vélos dans une logique d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire
- Former et accompagner les collectivités, les bureaux d'études, les établissements d'enseignement supérieur pour accroître l'expertise autour des politiques marche et vélos et ancrer durablement les territoires vers ces mobilités actives.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 2,857 TWh cumac sur la période 2023-2026.

Le porteur est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 20 millions d'euros HT correspondant à 2,857 TWh cumac pour la période 2023-2026, soit un facteur de conversion à hauteur de 1 MWh cumac de CEE Classique (CL) pour 7 € HT versés aux fonds du programme.

Il est proposé d'ouvrir le financement par tranches de 100 GWh cumac.

Les contributions au programme MON VELO DE A à Z seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et interviendront jusqu'au 31 décembre 2026.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COFIL) qui se réunira *a minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le montant en euro et le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac que l'obligé s'engage à financer pour MON VELO DE A à Z sur 2023-2026 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau de son obligation pour la période P5, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de la transition écologique, de la lutte contre la précarité et de la mobilité à vélo ;
- Les propositions d'appui à la mise en œuvre du programme MON VELO DE A à Z et notamment en matière de relais du programme.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade (15% de la note finale). Les candidats n'ayant jamais financé de programmes recevront la note maximale pour ce critère
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (15% de la note finale)
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la lutte contre la précarité et de la mobilité à vélo (15% de la note finale)
- Sous-critère 4 = capacité et engagement en matière de communication pour promouvoir les outils du programme MON VELO DE A à Z sur le territoire français (25% de la note finale)
- Sous-critère 5 = qualité de l'offre au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc. (30% de la note finale).

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à la FUB par mail en PDF sur papier à entête et signée à l'adresse suivante : v.dulong@fub.fr et v.bernolin@fub.fr avant le lundi 13 février 2023 à 13h.

PROGRAMME « Justin'movE »

Programme n° PRO-INNO-68

Siel Bleu lance un appel à financeurs pour un montant maximum de 8 M€ (1,143 TWh cumac)

Siel Bleu lance un appel à financement pour le Programme Justin'movE qui vise à déployer sur le territoire national des actions pour **faire évoluer les pratiques de mobilité sur les trajets domicile-travail et dans la vie quotidienne des salariés du médico-social.**

Les obligés intéressés ont jusqu'au **lundi 13 février 2023 - 13h** pour proposer un engagement.

Le programme CEE **Justin'movE** a pour ambition de :

- Sensibiliser plus de 120 000 salariés répartis dans 2400 établissements médico-sociaux (Ehpad, Hôpitaux, structures handicap...).
- Mener des ateliers pratiques et théoriques (atelier pratique, conférence, défis mobilités, carnet d'accompagnement, e-learning, webinaire...) pour faire évoluer les pratiques de mobilité et animer des forums de la mobilité sur le lieu de travail.
- Sensibiliser les gestionnaires d'établissements médico-sociaux au Forfait Mobilités Durables (FMD).
- Proposer un accompagnement numérique adapté pour favoriser la mobilité active : programmes adaptés en vidéos, streamings, séances live en visio, web-série humoristique sur la mobilité.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 1,143 TWh cumac sur la période 2023-2026.

Le porteur est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 8 millions d'euros HT correspondant à 1,143 TWh cumac pour la période 2023-2026, soit un facteur de conversion à hauteur de 1 MWh cumac de CEE Classique (CL) pour 7 € HT versés aux fonds du programme.

Il est proposé d'ouvrir le financement par tranches de 100 GWh cumac.

Les contributions au programme **Justin'movE** seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et interviendront jusqu'au 31 décembre 2026.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COPIL) qui se réunira *a minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le montant en euro et le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac que l'obligé s'engage à financer pour **Justin'movE** sur 2023-2026 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau de son obligation pour la période P5, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de la mobilité en faveur des publics précaires et du secteur médico-social;
- Les propositions d'appui à la mise en œuvre du programme **Justin'movE** et notamment en matière de relais du programme.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade (15% de la note finale). Les candidats n'ayant jamais financé de programmes recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (15% de la note finale).
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la mobilité en faveur des publics précaires ou du plan de sobriété énergétique (15% de la note finale).
- Sous-critère 4 = capacité et engagement en matière de communication pour promouvoir les outils du programme **Justin'movE** sur le territoire français (25% de la note finale).
- Sous-critère 5 = qualité de l'offre au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc. (30% de la note finale).

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à *Siel Bleu* par mail en PDF sur papier à entête et signée à l'adresse suivante : sebastien.simonneau@sielbleu.org avant le lundi 13 février 2023 à 13h.

PROGRAMME « MobE »

Programme n° PRO-INNO-69

L'association CESI lance un appel à financeurs pour un montant maximum de 8 M€ (1,143 TWh cumac)

L'association CESI, groupe d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle présent dans 25 campus universitaires en France, lance un appel à financement pour le Programme MobE (**Mobilité Etudiante**) qui vise à **comprendre et optimiser la mobilité économe en énergie en faveur du public étudiant**. Le Programme **MobE** accompagne la mobilité avec une démarche analytique, méthodologique, d'accompagnement et participative afin de mener une dissémination large auprès des étudiants et des établissements d'enseignement supérieur d'une mobilité durable.

Les obligés intéressés ont jusqu'au **lundi 13 février 2023 - 13h** pour proposer un engagement.

Le programme CEE **MobE** a pour ambition de :

- **Analyser et comprendre les leviers motivationnels de mobilité des étudiants** puis d'imaginer les mobilités de demain de manière participative avec les étudiants (5000 participants);
- **Organiser des évènements de proximité** sur le sujet de la mobilité dans les établissements d'enseignement supérieur avec des actions de terrain telles que la mise en place d'une communication adaptée au public jeune; de formation des ambassadeurs de la mobilité au sein des associations étudiantes, de challenges de la mobilité intracampus et intercampus estimant les GES économisés ainsi que des challenges des ambassadeurs de mobilité économe en énergie selon les parrainages effectués auprès des autres étudiants ;
- **Accompagner la démarche d'établissements d'enseignement supérieur** dans l'optimisation des mobilités étudiantes : 20 établissements impliqués directement pour établir leur diagnostic et 4 à 6 pilotes pour engager des plans de mobilité campus à partir de données de mobilité et en développement des outils numériques. Les actions seront en lien avec les autorités organisatrices de la mobilité du territoire.
- **Pérenniser l'engagement des établissements d'enseignement supérieur** dans la démarche de mobilité économe des étudiants en mettant à disposition l'ensemble de la synthèse des analyses ainsi que des outils méthodologiques et un kit de communication et de déploiement élaborés dans le Programme afin d'en massifier son impact en termes d'économie d'énergie.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 1,143 TWh cumac sur la période 2023-2026.

Le porteur est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 8 millions d'euros HT correspondant à 1,143 TWh cumac pour la période 2023-2026, soit un facteur de conversion à hauteur de 1 MWh cumac de CEE Classique (CL) pour 7 € HT versés aux fonds du programme.

Il est proposé d'ouvrir le financement par tranches de 100 GWh cumac.

Les contributions au programme **MobE** seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et interviendront jusqu'au 31 décembre 2026.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COFIL) qui se réunira *a minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le montant en euro et le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac que l'obligé s'engage à financer pour le programme **MobE** sur 2023-2026 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau de son obligation pour la période P5, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de la mobilité;
- Les propositions d'appui à la mise en œuvre du programme **MobE** et notamment en matière de relais des actions du programme.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade (10% de la note finale). Les candidats n'ayant jamais financé de programmes recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (20% de la note finale).
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la thématique de la mobilité ou du plan de sobriété énergétique (40% de la note finale).
- Sous-critère 4 = qualité de l'offre au regard de la clarté des propos, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du Programme, de l'intérêt et de la motivation du candidat à accompagner le déploiement territorial du Programme à travers son expertise et ses réseaux (10% de la note finale).
- Sous-critère 5 = moyens autre que financier pour aider au déploiement du Programme dont la capacité en matière de communication et accompagnement pour promouvoir les outils du programme **MobE** sur le territoire français (20%).

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à CESI par mail en PDF sur papier à entête et signée à l'adresse suivante : cviazzi@cesi.fr avant le lundi 13 février 2023 à 13h.

PROGRAMME « TIMS »

Programme n° PRO-INNO-70

Le CLER-Réseau pour la transition énergétique lance un appel à financeurs pour un montant maximum de 35 M€ (5 TWh cumac)

L'association CLER-Réseau pour la transition énergétique, l'association Mob'In, le Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'environnement (RARE) et l'agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) lancent un appel à financement pour le Programme TIMS qui **vise à contribuer à la structuration d'un secteur en émergence, celui de l'éco-mobilité inclusive** selon deux axes stratégiques :

- Structurer à l'échelle nationale d'outils et de ressources permettant la professionnalisation du secteur : formation de conseillers et de référents en écomobilité inclusive, création d'un centre de ressources partenarial sur l'éco-mobilité inclusive ;
- Déployer des actions locales pour les ménages empêchés et/ou sur des territoires enclavés, et suivi de ces actions et de leurs impacts afin de promouvoir leur répliquabilité.

Les obligés intéressés ont jusqu'au **lundi 13 février 2023 - 13h** pour proposer un engagement.

Le programme CEE **TIMS** a pour ambition de :

- Toucher au moins 1,5 millions de ménages dans au moins 8 régions françaises
- Accompagner 90 actions locales
- expérimenter 8 territoires à éco-mobilité inclusive
- former 100 Conseillers en Éco Mobilité Inclusive et 100 Référents territoriaux en Éco Mobilité inclusive.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 5 TWh cumac sur la période 2023-2026.

Le porteur est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 35 millions d'euros HT correspondant à 5 TWh cumac pour la période 2023-2026, soit un facteur de conversion à hauteur de 1 MWh cumac de CEE Classique (CL) pour 7 € HT versés aux fonds du programme.

Il est proposé d'ouvrir le financement par tranches de 100 GWh cumac.

Les contributions au programme **TIMS** seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et interviendront jusqu'au 31 décembre 2026.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COFIL) qui se réunira *a minima* annuellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le montant en euro et le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac que l'obligé s'engage à financer pour **TIMS** sur 2023-2026 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau de son obligation pour la période P5, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de l'éco-mobilité inclusive ;
- Les propositions d'appui à la mise en œuvre du programme **TIMS**.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Rôle de la structure dans le dispositif des CEE. Pour information, priorité sera donnée aux obligés ;
- Connaissance du dispositif des CEE et du fonctionnement des programmes ;
- Montant du volume d'engagement proposé. Pour information, 5 obligés seront sélectionnés au maximum ;
- Intérêt pour le programme et engagement dans des actions visant l'éco-mobilité inclusive, dans au moins l'un de ses dimensions (environnementale, sociale, territoriale). Distinguer les actions engagées de celles projetées ;
- Facilité et délai de paiement suite à l'émission des appels de fonds.

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à *Bouchra ZEROUAL* par mail en PDF sur papier à entête et signée à l'adresse suivante : mobilites@cler.org avant le lundi 13 février 2023 à 13h.

PROGRAMME « Marguerite »

Programme n° PRO-INNO-71

La Fabrique de la Logistique, l'association CCI Métropolitaines et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) France lancent un appel à financeurs pour un montant maximum de 12 M€ (1,714 TWh cumac)

L'association La Fabrique de la Logistique, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) France et l'association CCI Métropolitaines lancent un appel à financement pour le Programme Marguerite (PRO-INNO-71). Il vise à développer des **pratiques de logistique urbaine plus économes en énergie auprès des artisans, des commerçants et des collectivités territoriales**. Il s'agit d'un programme de transformation depuis des opérations majoritairement effectuées en compte propre pour tendre vers davantage de consolidation des flux et de mutualisation des moyens de distribution et le recours à des véhicules à faibles émissions.

Les obligés intéressés ont jusqu'au lundi **13 février 2023 - 13h** pour proposer un engagement.

Le programme CEE **Marguerite** a pour ambition d'optimiser les moyens, à transformer la logistique à partir des usages « terrain » en une logistique plus verte, en partageant les données et innovations de cette transformation avec tous les acteurs (économiques, transporteurs, logisticiens, collectivités). Le programme CEE **Marguerite** engagera les acteurs ciblés avec :

- des actions d'information et de sensibilisation des professionnels et des opérateurs publics pour un nouveau modèle de logistique urbaine à faibles émissions ;
- des accompagnements individualisés des professionnels et des opérateurs publics pour susciter leur intérêt à engager leur transformation logistique et à aller vers une logistique mutualisée.

Sur les 6 territoires-tests, le programme Marguerite a pour objectif de :

- sensibiliser 15 000 artisans et commerçants et 60 acteurs publics
- réaliser 4 200 diagnostics individuels
- accompagner individuellement 2 700 artisans et commerçants
- concrétiser des solutions auprès de 1800 entités qui transforment leurs pratiques.

Le programme Marguerite comporte un volet d'acceptabilité des ZFE-m par les artisans et commerçants avec un effet fort sur l'acceptabilité par l'ensemble du corps social. En perspective : les solutions et outils utilisés ont vocation à être ensuite déployés sur l'ensemble du territoire.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 1,714 TWh cumac sur la période 2023-2026.

Le porteur est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 12 millions d'euros HT correspondant à 1,714 TWh cumac pour la période 2023-2026, soit un facteur de conversion à hauteur de 1 MWh cumac de CEE Classique (CL) pour 7 € HT versés aux fonds du programme.

Il est proposé d'ouvrir le financement par tranches de 100 GWh cumac.

Les contributions au programme Marguerite seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et interviendront jusqu'au 31 décembre 2026.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COFIL) qui se réunira *a minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le montant en euro et le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac que l'obligé s'engage à financer pour **Marguerite** sur 2023-2026 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau de son obligation pour la période P5, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de Marguerite sur la logistique urbaine durable ;
- Les propositions d'appui à la mise en œuvre du programme Marguerite et notamment en matière de relais du programme.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade (15% de la note finale). Les candidats n'ayant jamais financé de programmes recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (15% de la note finale).
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la thématique de la logistique urbaine durable ou du plan de sobriété énergétique (15% de la note finale).
- Sous-critère 4 = capacité et engagement en matière de communication pour promouvoir les outils du programme **Marguerite** sur le territoire français (25% de la note finale).
- Sous-critère 5 = qualité de l'offre au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc. (30% de la note finale).

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous :

<https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à La Fabrique de la Logistique par mail en PDF sur papier à entête et signée à l'adresse suivante: jerome.rouge@orange.fr avant le lundi 13 février 2023 à 13h.

PROGRAMME « LUD+ »

Programme n° PRO-INNO-72

ROZO, Logistic-Low-Carbon et le Cerema lancent un appel à financeurs pour un montant maximum de 20 M€ (2,857 TWh cumac)

ROZO, Logistic-Low-Carbon et le Cerema lancent un appel à financement pour le Programme LUD+ qui vise à contribuer à l'accompagnement des acteurs publics et privés vers une logistique urbaine durable des territoires en s'appuyant sur des chartes de logistiques urbaines durables concertées.

Les obligés intéressés ont jusqu'au **lundi 13 février 2023 - 13h** pour proposer un engagement.

Le programme CEE **LUD+** a pour ambition de :

- Accompagner les territoires dans l'élaboration de chartes et leur suivi avec la réalisation des actions qui en découlent,
- Accélérer la montée en compétence par la formation des acteurs publics/privés,
- Développer des expérimentations et déployer des actions opérationnelles en cohérence avec les chartes auprès des acteurs de la logistique urbaine durable des territoires,
- Mutualiser, pérenniser les outils produits dans le cadre du programme pour favoriser leur appropriation et leur déploiement sur l'ensemble du territoire français, sous la forme d'un Centre de Ressources Innovant et en relation avec les représentants des collectivités et des professionnels.

Le programme se fixe comme objectifs d'accompagner 60 agglomérations - prioritairement celles concernées par des ZFE-m - de déployer 120 actions opérationnelles sur les territoires et de favoriser leur mutualisation, de former 700 acteurs, de réaliser 40 séminaires et enfin de construire un centre de ressources pour pérenniser les outils et les démarches territoriales engagées.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 2,857 TWh cumac sur la période 2023-2026.

Les porteurs sont aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 20 millions d'euros HT correspondant à 2,857 TWh cumac pour la période 2023-2026, soit un facteur de conversion à hauteur de 1 MWh cumac de CEE Classique (CL) pour 7 € HT versés aux fonds du programme.

Il est proposé d'ouvrir le financement par tranches de 100 GWh cumac (au maximum 28 tranches finançables).

Les contributions au programme **LUD+** seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et interviendront jusqu'au 31 décembre 2026.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COFIL) qui se réunira à *minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le montant en euro et le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac que l'obligé s'engage à financer pour **LUD+** sur 2023-2026 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations (au maximum 28 tranches finançables) ;
- Le volume prévisionnel de son obligation pour la période P5, le volume sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés ainsi que Pourcentage de l'obligation déjà couverte par des programmes CEE (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de la logistique urbaine durable ;
- Les propositions d'appui à la mise en œuvre du programme **LUD+** et notamment en matière de relais du programme.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 : Engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la logistique urbaine durable (17% de la note finale) ;
- Sous-critère 2 : Intérêt et motivation du financeur dans le Programme, propositions d'appui à la mise en œuvre et notamment la capacité du financeur à accompagner le déploiement territorial du Programme à travers ses réseaux (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 3 : Connaissance des dispositifs CEE (7% de la note finale) ;
- Sous-critère 4 : Volume de financement proposé par rapport à sa capacité financière en fonction de ses obligations, priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade (50% de la note finale). Les candidats n'ayant pas financé de programmes recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 5 = qualité de l'offre au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés. (6% de la note finale).

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à ROZO par mail en PDF sur papier à entête et signée à l'adresse suivante : Lénéïs BONIFAY, consultante Programme CEE (l.bonifay@rozo.fr) avant le lundi 13 février 2023 à 13h.

PROGRAMME « CYCLO-CARGOLOGIE »

Programme n° PRO-INNO-73

L'association Les Boîtes à Vélo - France lance un appel à financeurs pour un montant maximum de 7 M€ (1 TWh cumac)

L'association Les Boîtes à Vélo – France, regroupant les professionnels à vélo et la Fédération nationale de cyclologistique, lance un appel à financement pour le Programme CYCLO-CARGOLOGIE qui **vise à accélérer le recours à la cyclologistique pour réaliser le dernier kilomètre de la logistique.**

Les obligés intéressés ont jusqu'au **lundi 13 février 2023 - 13h** pour proposer un engagement.

Le programme Cyclo-Cargologie engage des actions autour de trois axes principaux : accompagner la logistique pour qu'elle accueille et/ou travaille mieux et plus avec la cyclologistique, augmenter la capacité globale de la cyclologistique pour répondre au défi d'une demande client croissante et améliorer l'efficacité globale des chaînes logistiques par un outil permettant l'interopérabilité des systèmes des acteurs. Pour ce faire, le programme s'articule autour de trois axes :

- Sensibiliser et former les donneurs d'ordre, les transporteurs à la cyclologistique ainsi que développer l'intermodalité le vélo-cargo (fluvial/cyclo, ferroviaire/cyclo),
- Augmenter l'offre de service de la cyclologistique (transition modale des transporteurs classiques, développement et croissance des acteurs de la cyclologistique) par la professionnalisation du secteur via la formation ;
- Accroître l'interopérabilité entre l'amont et le maillon du dernier kilomètre de la chaîne logistique afin d'interconnecter l'ensemble des acteurs de la logistique.

Le programme « Cyclo-Cargologie » ambitionne de sensibiliser 900 entreprises et organismes à la cyclologistique, créer 3 référentiels de formation et former 1030 cadres et techniciens en cyclologistique et mettre en oeuvre un outil numérique ouvert mutualisé facilitant l'interopérabilité des systèmes d'information des transporteurs et engager 50 donneurs d'ordre et 100 entreprises du dernier kilomètre à l'utiliser.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 1 TWh cumac sur la période 2023-2026.

Le porteur est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 7 millions d'euros HT correspondant à 1 TWh cumac pour la période 2023-2026, soit un facteur de conversion à hauteur de 1 MWh cumac de CEE Classique (CL) pour 7 € HT versés aux fonds du programme.

Il est proposé d'ouvrir le financement par tranches de 100 GWh cumac.

Les contributions au programme **Cyclo-Cargologie** seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et interviendront jusqu'au 31 décembre 2026.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COFIL) qui se réunira *a minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le montant en euro et le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac que l'obligé s'engage à financer pour **Cyclo-Cargologie** sur 2023-2026 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau de son obligation pour la période P5, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de la mobilité durable des entreprises et du rôle du vélo dans cette optique, de la logistique durable et de celle du dernier kilomètre en particulier ;
- Les propositions d'appui à la mise en oeuvre du programme **Cyclo-Cargologie** et notamment en matière de relais du programme ou de financement complémentaire notamment sur l'accès à la formation.
- Les modalités des procédures d'appel de fonds et de paiement.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 (15% de la note finale) = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade Les candidats n'ayant jamais financé de programmes recevront la note maximale pour ce critère,
- Sous-critère 2 (10% de la note finale) = connaissance des dispositifs CEE,
- Sous-critère 3 (25% de la note finale) = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la mobilité durable des entreprises et du rôle du vélo dans cette optique, de la logistique durable et de celle du dernier kilomètre en particulier,
- Sous-critère 4 (20% de la note finale) = capacité et engagement en matière de communication et de soutien pour promouvoir les outils du programme **Cyclo-Cargologie** sur le territoire français,
- Sous-critère 5 (30% de la note finale) = qualité de l'offre au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d'appui à la mise en oeuvre et la connaissance du programme, des engagements, de l'intérêt et de la motivation du candidat obligé pour la transition écologique, de la simplicité et de la réactivité des procédures d'appels de fond et de paiement.

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à Les Boîtes à Vélo - France par mail en PDF sur papier à entête et signée à l'adresse suivante : direction@lesboitesavelo.fr avant le lundi 13 février 2023 à 13h.

PROGRAMME « Territoires Zéro Exclusion Énergétique »

Programme n° PRO-INNO-74

STOP Exclusion Énergétique lance un appel à financeurs pour un montant maximum de 15 M€ (2,143 TWh cumac)

STOP Exclusion Énergétique lance un appel à financement pour le Programme « Territoires Zéro Exclusion Énergétique » (TZEE) qui s'inscrit dans un objectif de sobriété énergétique accessible à tous. Ce programme, porté par l'association STOP Exclusion Énergétique et ses partenaires contributeurs, **visé à contribuer à lever tous les obstacles à la rénovation performante de l'habitat des personnes les plus modestes** (exclusion) : accompagnements renforcés (technique, administratif, social et financier), formation des acteurs, ingénierie, mobilisation et outillage. Il a pour vocation de s'insérer dans le réseau existant d'acteurs, en facilitant et en renforçant leurs collaborations et en mobilisant des ressources supplémentaires.

Les obligés intéressés ont jusqu'au **lundi 13 février 2023 - 13h** pour proposer un engagement.

Le programme CEE **Territoires Zéro Exclusion Énergétique a pour ambition :**

- La mise en place, selon une méthodologie précise et duplicable, de Territoires Zéro Exclusion Énergétique, véritables démonstrateurs de la capacité à éradiquer la grande précarité sur un quartier de ville ou un espace rural. Dans ces 14 territoires expérimentaux et 4 régions pilotes, 3 000 foyers seront accompagnés de bout en bout dans leurs travaux de rénovation performante (passoires thermiques, logements indignes et très dégradés),
- Le déploiement du nouveau métier d'Ensemblier Solidaire pour accompagner socialement, économiquement et techniquement les personnes en grande précarité énergétique,
- La mise en œuvre des parcours de rénovation performante tels que définis par l'association porteuse du programme dans son « scénario 2030 » diffusé dès 2021,
- La diffusion auprès de tous les acteurs de la rénovation en France des méthodes, outils et formations développés dans ce cadre.

Le programme CEE s'appuie sur les résultats et premiers enseignements de deux projets expérimentaux menés par l'association en 2021 et 2022 : le projet "Ensemble Solidaires" mis en œuvre avec les Compagnons Bâisseurs, Réseau Eco-Habitat et Dorémi dans les régions pilotes Hauts-de-France, Centre-Val-de-Loire, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, avec les "Jeunes en service civique pour lutter contre la précarité énergétique" mis en œuvre avec l'association Unis-Cité dans 40 territoires.

Les objectifs chiffrés du programme à horizon 2026 sont :

- **3 000 foyers accompagnés** de bout en bout dans leurs travaux de rénovation,
- **14 collectifs d'acteurs accompagnés** dans la mise en place d'un Territoire Zéro Exclusion Énergétique,
- **132 Ensembliers Solidaires formés,**
- **298 artisans formés,**
- **331 bénévoles sensibilisés** à l'identification,
- **252 jeunes en service civique formés et encadrés** pour l'identification des foyers,

- **14 Ensembliers Territoriaux formés.**

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 2 143 GWh cumac sur la période 2023-2026.

Le porteur est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 15 millions d'euros HT correspondant à 2 143 GWh cumac pour la période 2023-2026, soit un facteur de conversion à hauteur de 1 MWh cumac de CEE Classique (CL) pour 7 € HT versés aux fonds du programme.

Il est proposé d'ouvrir le financement par tranches de 100 GWh cumac.

Les contributions au programme **Territoires Zéro Exclusion Énergétique** seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et pourront intervenir jusqu'au 31 décembre 2026.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COPIL) qui se réunira *a minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le montant en euros et le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac que l'obligé s'engage à financer pour **Territoires Zéro Exclusion Énergétique** sur 2023-2026 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau de son obligation pour la période P5, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique ;
- Les propositions d'appui à la mise en œuvre du programme **Territoires Zéro Exclusion Énergétique** et notamment en matière de relais du programme.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade (15% de la note finale). Les candidats n'ayant jamais financé de programmes recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (15% de la note finale)
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la thématique de la lutte contre la précarité énergétique (15% de la note finale)
- Sous-critère 4 = moyens autres que financiers proposés pour aider au déploiement du programme **Territoires Zéro Exclusion Énergétique** sur le territoire français (25% de la note finale)

- Sous-critère 5 = qualité de l'offre au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme **Territoires Zéro Exclusion Énergétique**, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc. (30% de la note finale).

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à Bernard SAINCY, président de l'association *STOP Exclusion Énergétique* par mail en PDF sur papier à en-tête et signé à l'adresse suivante :
stopexclusionenergetique.asso@outlook.com avant le lundi 13 février 2023 à 13h.

PROGRAMME « Bail-Rénov' »

Programme n° PRO-INNO-75

La Fédération SOLIHA, Solidaires pour l'habitat lance un appel à financeurs pour un montant maximum de 25 M€ (3,571 TWh cumac)

La Fédération SOLIHA, Solidaires pour l'habitat lance un appel à financement pour le Programme CEE Bail-Rénov' qui vise à **embarquer propriétaires et locataires du parc locatif privé dans la mise en place de travaux de rénovation et d'actions de sobriété énergétiques**. Le programme Bail-Rénov' sera déployé en Métropole et Outre-mer de 2023 à 2025 par 8 acteurs engagés : Mouvement SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, Mouvement Habitat & Humanisme, Union Nationale des Propriétaires Immobiliers, Casbâ, Energies Demain, ANIL, Sonergia et le CSTB.

Les obligés intéressés ont jusqu'au **lundi 13 février 2023 - 13h** pour proposer un engagement.

Le programme Bail-Rénov' a pour double ambition de conseiller les propriétaires afin de les orienter vers un parcours de travaux de rénovation France Rénov', et de sensibiliser les locataires du parc locatif privé à la phase de rénovation et à l'usage du logement.

Le Programme Bail-Rénov' s'articule autour de 3 axes :

- Axe 1 : repérer les besoins des propriétaires bailleurs et locataires et leurs proposer des actions ciblées d'information et de sensibilisation
- Axe 2 : embarquer les propriétaires bailleurs et locataires du parc locatif privé dans un parcours « travaux et sobriété » en lien direct avec France Rénov'.
- Axe 3 : expérimenter des démarches innovantes pour des économies durables (performance énergétique des travaux et usage adapté du logement)

Objectifs chiffrés :

- 13 400 repérages et incitations au passage à l'acte travaux (présentiel) et 22 000 accompagnements téléphoniques.
- 1630 sessions de sensibilisation incluant locataires et propriétaires et 2250 suivis post-travaux.
- Mise en place d'une expérimentation de démarche « garantie de performance énergétique » (GPE) sur 10 maisons individuelles avec propriétaires locatifs.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 3,571 TWh cumac sur la période 2023-2026.

Le porteur est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 25 millions d'euros HT correspondant à 3,571 TWh cumac pour la période 2023-2026, soit un facteur de conversion à hauteur de 1 MWh cumac de CEE Classique (CL) pour 7 € HT versés aux fonds du programme.

Il est proposé d'ouvrir le financement par tranches de 100 GWh cumac.

Les contributions au programme **Bail-Rénov'** seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et interviendront jusqu'au 31 décembre 2026.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COFIL) qui se réunira *a minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le montant en euro et le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac que l'obligé s'engage à financer pour Bail-Rénov' sur 2023-2026 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau de son obligation pour la période P5, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, notamment, dans le parc locatif privé.
- Les propositions d'appui à la mise en œuvre du programme **Bail-Rénov'** et notamment en matière de relais du programme.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade (15% de la note finale). Les candidats n'ayant jamais financé de programmes recevront la note maximale pour ce critère
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (15% de la note finale)
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques de transition écologique, programmes et actions en faveur de la thématique de la lutte contre la précarité énergétique, notamment, dans le parc locatif privé ou du plan de sobriété énergétique (20 % de la note finale)
- Sous-critère 4 = capacité et engagement en matière de communication pour promouvoir le programme **Bail-Rénov'** en métropole et outre-mer (30 % de la note finale)
- Sous-critère 5 = qualité de l'offre au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc. (20 % de la note finale).

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous :

<https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à Fédération SOLIHA, Solidaires pour l'habitat par mail en PDF sur papier à entête et signée à l'adresse suivante : j.laganier@soliha.fr et nicolas.rousseau@sonergia.fr avant le lundi 13 février 2023 à 13h.